## Presses de l'Université du Québec

Chapter Title: ANNEXE III Lexique

Book Title: Professionnalisme et délibération éthique

Book Author(s): Georges A. Legault

Published by: Presses de l'Université du Québec. (1999) Stable URL: https://www.jstor.org/stable/j.ctv5j01t2.20

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at https://about.jstor.org/terms



 $Presses\ de\ l'Universit\'e\ du\ Qu\'ebec$  is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to  $Professionnalisme\ et\ d\'elib\'eration\ \'ethique$ 

## ANNEXE III

## Lexique

- Action : fait d'agir, c'est-à-dire de manifester son intention en accomplissant quelque chose. C'est dans la décision d'agir que l'intention se précise et dans la délibération qu'elle est rendue consciente.
- Actualisation (actualiser): fait de faire passer à l'acte ce qui est en puissance. L'action permet d'actualiser l'intention dans l'accomplissement de quelque chose. L'artiste actualise dans le tableau, le marbre ou tout autre matériau sa vision imaginaire. En éthique, les normes actualisent des valeurs.
- Argument : raison, rendue explicite, qui permet de prouver ou de justifier une donnée dans la décision. L'argument apporte une preuve notamment dans les domaines des faits, comme dans l'analyse de la situation, des conséquences et des normativités. L'argument apporte une justification notamment dans le domaine des valeurs où il s'agit d'accorder la priorité à une valeur plutôt qu'à une autre dans la décision. Tout argument propose un type particulier de raison pour justifier la priorité accordée à une valeur dans la résolution du conflit de valeurs.

- Argument conséquentialiste : type de raison qui justifie la priorité accordée à une valeur donnée dans un conflit de valeurs à partir de l'importance des conséquences de l'action sur l'une ou l'autre des parties impliquées.
- Argument déontologique : type de raison qui justifie la priorité accordée à une valeur donnée dans un conflit de valeurs à partir des raisons d'obéir à une obligation de faire, déterminée par le droit, la normativité du milieu ou les obligations morales.
- Argumentation : ensemble d'arguments utilisés pour justifier la décision prise dans une situation complexe. L'argumentation d'une décision doit fournir tous les arguments concernant les faits (preuve) et ceux concernant les valeurs (justification) qui permettent de démontrer la décision est la meilleure dans les circonstances. L'argumentation présente l'ensemble des motifs d'une décision qui en constitue le caractère raisonnable.
- Attitude dialogique : manière de se comporter avec les autres lorsqu'on s'inscrit dans une démarche de dialogue. La démarche du dialogue est exigeante dans la mesure où sa réussite dépend de nos attitudes envers les autres personnes, ce qu'elles disent, ce que nous répondons et comment nous cherchons à trouver ensemble la solution au problème collectif posé.
- Co-élaboration de sens : réponse collective que nous créons comme réponse à la question initiale du dialogue. Contrairement à la négociation et au débat, le dialogue est une entreprise collective (co-) où chaque personne contribue à créer une réponse signifiante (sens) à une question initiale. Lorsque la question initiale du dialogue est la résolution d'un dilemme, la solution et la justification seront coélaborées par le groupe.
- Compétence éthique : capacité d'une personne à prendre des décisions responsables et délibérées.
- Conflit de valeurs : élément central du dilemme en éthique, puisque les valeurs, source de la motivation d'agir, entrent en conflit dans la décision. Choisir, c'est résoudre un conflit de valeurs en accordant la priorité à une valeur sur une autre dans la situation.

Conséquence : effet entraîné par une action, réelle ou envisagée, que subiront directement des personnes, des groupes ou l'environnement. Les conséquences sont positives lorsque ces conséquences sont bénéfiques aux personnes ou négatives lorsqu'elles leur sont nuisibles.

Décideur : personne qui doit prendre la décision.

Décision délibérée : s'oppose à la décision spontanée dans la mesure où elle exige une réflexion critique et une pondération des éléments de la décision afin d'atteindre la décision la plus raisonnable dans les circonstances.

Décision éthique : décision ainsi qualifiée lorsque, dans la conception de la décision délibérée, l'évaluation de ce qui est éthique ne se fait qu'en fonction de la décision et non du comportement des personnes. C'est ce qui distingue l'éthique de la morale.

Décision spontanée : décision prise sans réflexion critique et sans pondération, à partir de nos valeurs et de nos raisonnements pratiques intégrés à nos processus décisionnels.

Délibération : (voir décision délibérée)

Déontologie : ensemble des règlements normatifs adoptés par les ordres professionnels (code de déontologie) ou par des organismes ou institutions, imposant des devoirs, des obligations à la conduite des professionnels ou des membres de l'organisation ou de l'institution.

Dialogue : élément ayant deux significations différentes. Dans la mesure où il est défini

- comme activité communicationnelle, le dialogue est un type d'échange de paroles particulier puisqu'il est une entreprise qui vise la co-élaboration de sens à partir d'une question initiale acceptée par tous ;
- comme point de vue en éthique, le dialogue propose une voie entre les positions dogmatiques, qui imposent un ensemble de sens provenant d'un système de croyances ou d'un système philosophique, et les relativistes, qui réduisent aux seuls individus la justification des choix. En permettant aux individus de trouver ensemble la réponse à leurs dilemmes collectifs, le

dialogue, comme point de vue éthique, évite l'imposition d'une solution justifiée et la réduction aux seuls individus des décisions collectives.

- Dilemme: choix entre deux plans d'action possibles et contradictoires.
- Dimension normative : aspect de la décision qui renvoie à l'importance des normes. La dimension normative d'une décision est rattachée à l'idée d'obligation.
- Droit : ensemble des lois et des réglementations dans une société tel qu'il a été établi par les autorités légitimes. L'argumentation basée sur le droit est une argumentation qui justifie une décision en faisant appel essentiellement à la participation des personnes aux obligations émanant des autorités légitimes : l'État ou le groupe auquel on participe.
- Éthique : se distingue de la morale en se référant à des valeurs plutôt qu'à des obligations. Ainsi, elle situe nos décisions d'agir par rapport aux valeurs que nous désirons mettre en pratique (ce que nous désignons par « actualiser des valeurs » : passer à l'acte).
- Éthique appliquée : éthique dans laquelle la situation occupe la première place. Les questions éthiques y apparaissent toujours dans le feu de l'action, au coeur de la pratique, c'est-à-dire en situation. C'est dans une situation complexe - personnelle, institutionnelle et sociale - que se pose le choix d'agir. Il faut choisir une solution et la décision prise aura des conséquences sur soi, sur les autres et sur l'environnement. La question éthique s'énonce alors ainsi « Est-ce la meilleure chose à faire dans les circonstances? »
- Éthique fondamentale : éthique cherchant à identifier la source de l'obligation morale. Dans la pratique, aucun principe ne peut exercer une tyrannie absolue sans engendrer des difficultés. En éthique fondamentale, connaissant la règle, l'obligation d'abord, on cherche ensuite à voir comment celle-ci s'applique dans la situation concrète des vies humaines

*Ethos : (voir* moeurs)

Explicite : qui clarifie ce qui est implicite, notamment en développant avec cohérence, exactitude et complétude ce qui est vécu dans l'expérience ou acquis par la socialisation.

- Fondamentalisme : position morale qui impose une conception de l'être humain, des valeurs et des devoirs à l'ensemble d'une société (par le biais du système juridique) et des individus qui la composent.
- *Implicite*: qui structure nos expériences de vie, notamment ce qui est acquis par la socialisation dans une culture donnée. La réflexion critique vise justement à rendre explicite ce qui est implicite dans nos manières de décider afin d'arriver à une décision délibérée.

*Intégrisme : (voir* fondamentalisme)

- Justice: L'argumentation basée sur la justice est une argumentation qui justifie une décision en faisant appel au fait qu'il faille résoudre le dilemme en question de manière à traiter toutes les personnes impliquées comme étant égales et méritant le même traitement en tant que personnes.
- Mettre en tension: La tension renvoie à l'idée de forces exerçant des pressions. L'image du tir à l'arc est souvent utilisée en éthique pour comparer le décideur à l'archer. Comme ce dernier, le décideur doit viser une cible (les valeurs) en tenant compte de l'ensemble de la situation, notamment les vents, l'éloignement de la cible, la force physique à exercer, etc. (analyse des conséquences et des normativités). Tel l'archer, le décideur doit sentir la pression de tous les éléments du dilemme pour viser le cœur de la cible.
- Mœurs: manières de vivre, habitudes de vivre, d'évaluer et de penser intégrées par la socialisation grâce à l'éducation et aux institutions sociales. Les mœurs varient ainsi d'une période à une autre, elles se transforment dans la vie sociale. Puisqu'elles sont intégrées, elles sont vécues sur le mode de l'évidence et de la normativité sociale.
- Morale : en tant que notion philosophique elle renvoie toujours aux DEVOIRS, à ce que nous devons faire, à ce que nous sommes obligés de faire. Elle situe notre décision personnelle (autodiscipline) en fonction d'obligations que nous reconnaissons comme gouvernant nos décisions. En tant que notion sociologique, elle renvoie aux mœurs.

- *Motif* : ensemble de l'argumentation présentée pour justifier le caractère raisonnable de la décision prise.
- Nature : L'argumentation basée sur la Nature est une argumentation qui justifie une décision en faisant appel à une représentation vraie de l'être humain, des valeurs et obligations. Cette argumentation fait appel à des obligations morales fondées sur une conception de l'être humain
- Normativité : mode d'agir conformément à des normes implicites, acquises par l'expérience professionnelle, institutionnelle et sociale et réglant spontanément la conduite des personnes ou des groupes dans un contexte donné.
- *Norme* : règle de conduite déterminant un comportement obligatoire.
- *Norme associative :* norme issue d'un regroupement de personnes. Les normes associatives sont de nature juridique, comme les réglementations, ou sociales, comme les habitudes du milieu.
- Norme légale : obligation déterminée par les lois et réglementations.
- Norme morale : obligation déterminée par une instance morale religieuse (Eglise, regroupement religieux) ou instance morale philosophique (système philosophique).
- Partage de sens: Le partage de sens vise, dans le cas d'une décision collective, les références significatives (valeurs et raisons d'agir) objet de l'accord dans le dialogue. Synonyme de co-élaboration de sens.
- Point de vue dialogique : (voir dialogue comme point de vue éthique)
- Question dialogique: question sur laquelle doivent s'entendre tous les participants au dialogue pour amorcer le dialogue (question initiale).
- Raisonnable : caractère d'une argumentation faisant appel à la raison commune des êtres humains pour évaluer la justification d'une décision.
- Raison pratique : dimension de la raison qui est à l'œuvre dans les décisions délibérées. La raison pratique s'oppose à la raison théorique qui est axée sur la connaissance rationnelle des phénomènes et des théories explicatives élaborées dans les sciences.

- Relation intersubjective : relation entre les personnes qui est la condition première rendant possible le dialogue et l'éthique. Si les êtres humains ne sont pas déjà reliés entre eux comme des sujets responsables de leur action, alors il est impossible de parler de dialogue comme co-élaboration de sens ou d'éthique comme souci de l'autre, car dans les deux cas la relation à l'autre est présumée.
- Tarasoff: Le cas Tarasoff est une décision judiciaire qui a été rendue, en 1976, aux États-Unis au sujet du bris de confidentialité par un thérapeute professionnel. Un client étudiant nommé Poddar confie à son thérapeute qu'il a l'intention de tuer sa femme dès qu'elle sera de retour de vacances. Le thérapeute en parle à ses superviseurs qui en parlent, à leur tour, aux agents de police du campus. Arrêté puis relâché contre promesse de ne pas blesser sa femme, il la tue, deux mois plus tard, dès son retour de vacances. Le thérapeute, les superviseurs, la police du campus et l'université sont poursuivis par la famille Tarasoff, parce qu'ils n'ont rien fait pour prévenir la future victime. La Cour a décidé « Le thérapeute qui détermine, ou qui devrait déterminer en vertu des normes de sa profession, que son (sa) patient(e) menace sérieusement de faire preuve de violence à l'égard d'une autre personne a l'obligation de faire tout ce qui est raisonnable pour protéger la victime supposée ou d'autres personnes de ce danger. » Cité dans Taylor, Browniee et Mauro-Hopkins (1996).
- Utilité: L'argumentation basée sur l'utilité est une argumentation qui justifie une décision à partir d'un bilan démontrant que les effets positifs de la décision sont supérieurs, du point de vue quantitatif et qualitatif, aux effets négatifs de la décision sur l'ensemble des personnes impliquées.
- Valeur : élément de la motivation effective permettant de passer de la décision à l'acte. Elle constitue la fin visée par l'action envisagée dans la décision et se traduit verbalement comme raison d'agir et comme sens de l'action en créant une ouverture au partage de sens pour toutes les personnes impliquées par la décision.

*Valeur actualisée* : valeur que la décision met en acte *(voir actualisation)* 

- Valeur agissante : valeur qui détermine la motivation d'agir dans la situation. Elle s'oppose aux valeurs souvent déclarées par des personnes mais qui ne constituent pas la véritable motivation d'agir.
- Valeur prioritaire : valeur à laquelle on accorde la préséance sur une autre dans la résolution d'un conflit de valeurs.
- Valeur secondaire : valeur qui, à la suite de la résolution du conflit de valeurs, passe en seconde place dans la décision.